

## Travail en groupe sur l'histoire impossible et mémoires conflictuelles de la guerre d'Algérie



Pour chaque groupe, vous montrerez

1. Le nom donné à cette guerre
2. La vision de la guerre qui est véhiculée
3. De quelle mémoire ce groupe est-il porteur ?
4. Le point sur le travail des historiens

Groupe 1 : *L'Algérie*

Groupe 2 : *Les Harkis ou forces supplétives*

Groupe 3 : *L'armée française*

Groupe 4 : *Les Pieds Noirs*

Groupe 5 : *l'État français*

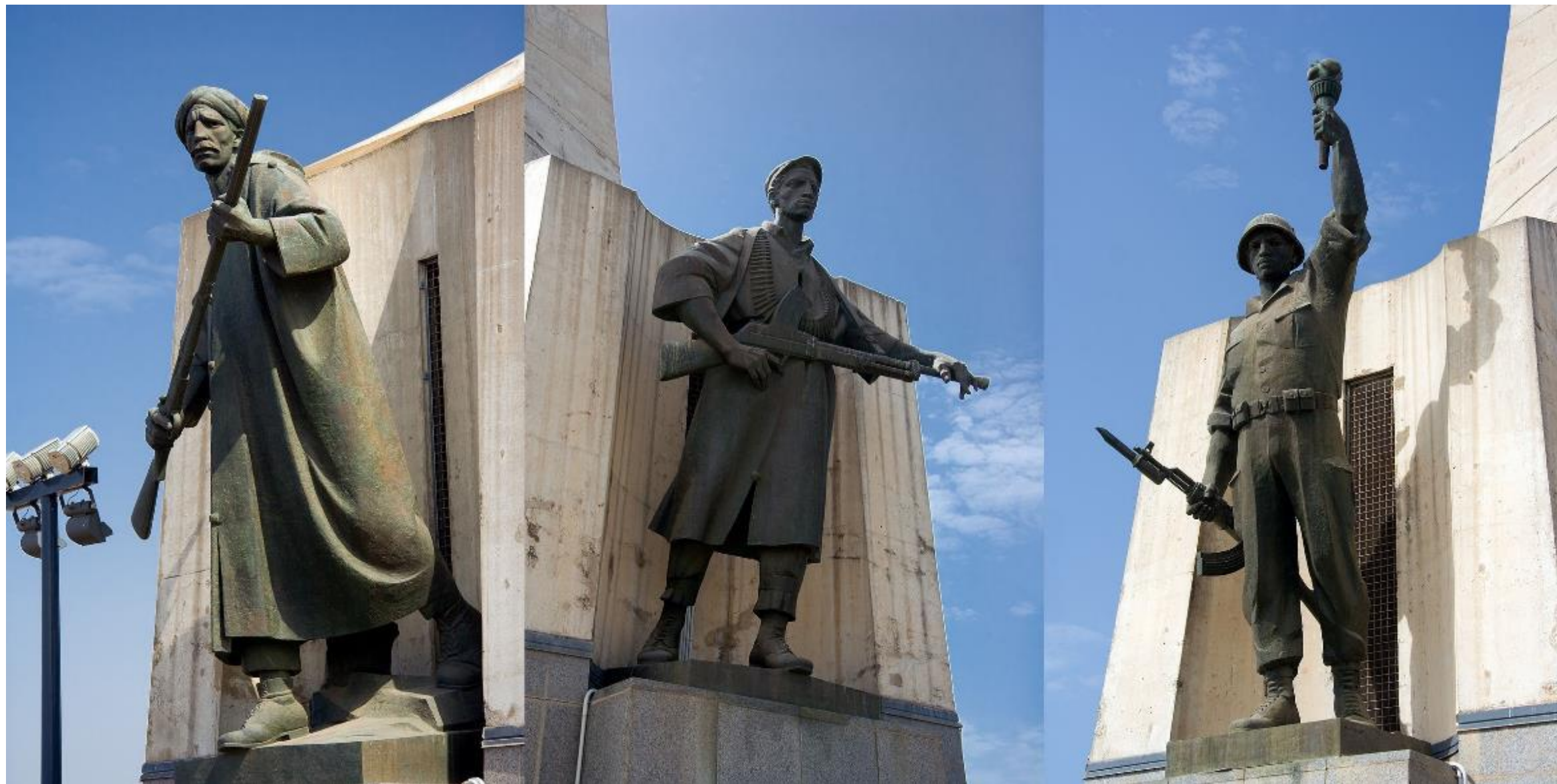
## Groupe 1 : L'Algérie



**Document 2 : Photo prise par le photographe français Marc Riboud (1923-2016) en juin 1962. Ce slogan « un seul héros le peuple » est présent en Algérie depuis cette date et est utilisé par le FLN au pouvoir.**

**Document 5: Le monument aux martyrs, inauguré en 1982 à Alger**

Le statues des Moudjahidines (combattants) et des soldats algériens au pied du monument



### **Document 1 : Travailler sur la guerre d'Algérie en Algérie**

« La priorité est d'établir la vérité historique. C'est le rôle des historiens. On ne peut rien construire sur l'oubli. On doit se dépouiller (...) des interprétations nationalistes (...) et ne pas craindre la vérité aussi cruelle fût-elle. (...) En Algérie, ce ne sont pas les historiens qui occupent le devant de la scène. On leur refuse l'accès aux archives ? Les Algériens se passionnent pour le rapatriement de leurs archives qui sont encore en France et (...) on omet de dire que les archives disponibles en Algérie sont sous scellés. On condamne les historiens à l'autocensure. (...) Depuis l'indépendance, l'histoire est sous surveillance. Les pouvoirs successifs croient pouvoir consolider le lien social en occultant nos déchirements passés et présents et en taisant nos errances et nos crimes (...).

**Interview de Mohamed Harbi, ancien membre du FLN, historien et universitaire, *Le Monde*, 20 Mai 2010.**

### **Document 4 :**

« Le peuple algérien, a livré en permanence, pendant plus d'un siècle, une lutte armée, morale et politique contre l'envahisseur et toutes ses formes d'oppression après l'agression de 1830 contre l'État algérien et l'occupation du pays par les forces colonialistes françaises. Le 1<sup>er</sup> Novembre 1954, le Front de Libération Nationales appelait à a mobilisation de toutes les énergies de la Nation, le processus de lutte pour l'indépendance ayant atteint sa phase finale de réalisation. La guerre d'extermination menée par l'impérialisme français s'intensifia et plus d'un million de martyrs payèrent de leur vie, leur amour de la patrie et de la liberté. En mars 1962, le peuple algérien sortait victorieux de cette lutte de sept années et demi menée par le FLN. »

**Extrait de la constitution de l'Algérie indépendante (1963)**

## Groupe 2 : Les Harkis ou forces supplétives

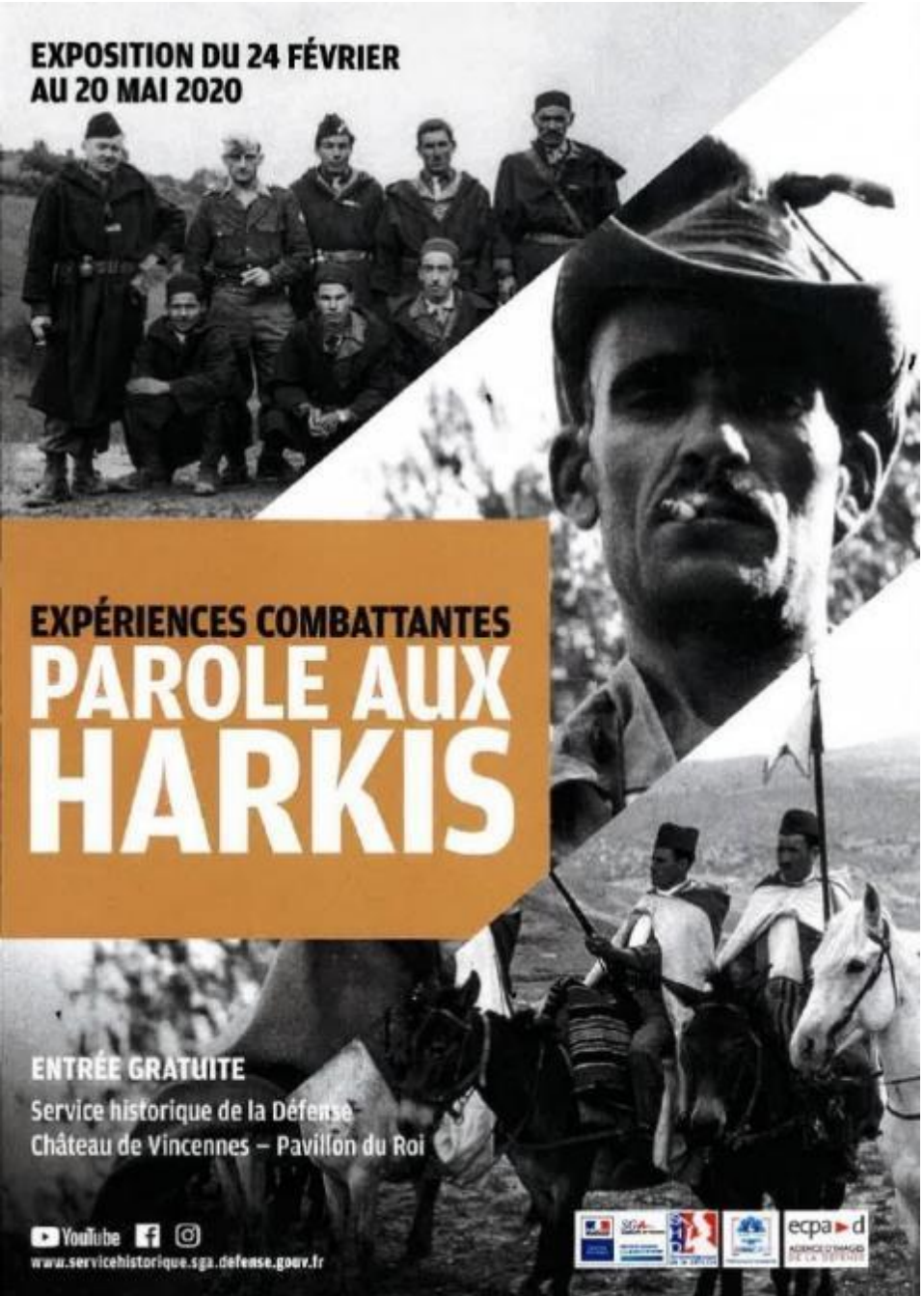
### **Document 1** : La parole des harkis enfin entendue

« La République a manqué à son devoir de protection envers ceux qui lui avaient fait confiance » a déclaré la secrétaire d'État auprès de la ministre française des Armées. Ce nouveau « plan harkis » comprend le déblocage d'une enveloppe de 40 millions d'euros sur 4 ans, destinée à revaloriser les pensions des anciens combattants et à venir en aide à ceux de leurs enfants qui vivent dans la précarité. (...) Sur les quelque 150.000 Algériens recrutés par l'armée française comme auxiliaires durant la guerre, environ 60.000 sont parvenus à partir pour la métropole. Mais leur accueil s'est fait dans des conditions précaires (...) les autres -entre 55.000 et 75.000 selon les historiens – ont été livrés à leur sort en Algérie et considérés comme des traîtres par le nouveau régime, victimes de sanglantes représailles. » AFP – 25/09/2018

### **Document 2** : L'histoire tragique des harkis

<https://www.youtube.com/watch?v=NChWNdbeXuc>

<https://www.youtube.com/watch?v=C5aoOKzcyLc>



EXPOSITION DU 24 FÉVRIER  
AU 20 MAI 2020

EXPÉRIENCES COMBATTANTES  
**PAROLE AUX  
HARKIS**

ENTRÉE GRATUITE  
Service historique de la Défense  
Château de Vincennes – Pavillon du Roi

www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr

Logos: YouTube, Facebook, Instagram, SGA, ANCIENS COMBATTANTS, ecpa-d

### **Document 3 : L'accueil des Harkis en 1962 vu par le Général de Gaulle**

« On ne peut pas accepter de replier tous les musulmans qui viennent à déclarer qu'ils ne s'entendront pas avec leur gouvernement ! Le terme de rapatriés ne s'applique évidemment pas aux musulmans : ils ne retournent pas dans la terre de leurs pères ! Dans leur cas, il ne saurait s'agir que de réfugiés ! Mais on ne peut les recevoir en France comme tels, que s'ils couraient des dangers. »

### **Document 4 : La responsabilité de la tragédie des Harkis du point de vue de l'historien**

« La France les avait recrutés massivement, jusqu'en 1960, pour tenir l'Algérie et pour démontrer la faible représentativité du FLN. Il était proposé aux supplétifs musulmans (...) selon leur statut, la démobilisation avec un pécule, l'engagement dans la force locale ou dans l'armée. Ces décisions furent précisées (...) deux jours après la signature des accords d'Évian. Avant même le cessez-le-feu du 19 mars 1962, la propagande du FLN adressée aux supplétifs musulmans combinait des promesses de pardon pour ceux qui déserteraient ou aideraient secrètement l'ALN, et des menaces de mort pour les « traîtres » obstinés. Après le cessez-le-feu, les supplétifs licenciés furent invités à se racheter en versant leurs primes ou pécules. Sous ces conditions, ils s'entendirent promettre un généreux pardon. Mais ce n'était qu'un expédient provisoire, destiné à endormir la méfiance des harkis et à les dissuader de quitter le pays. Il y eut très tôt des enlèvements et des meurtres de harkis. A partir du 3 juillet, la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie par la France ouvrit la voie aux règlements de comptes. Tous les concurrents dans la course au pouvoir avaient besoin de prouver leur patriotisme en se montrant impitoyables envers les harkis ou en s'abstenant de les protéger. (...) Le gouvernement français voulait croire que le FLN appliquerait les Accords d'Évian. Mais surtout, de Gaulle ne voulait pas reprendre les hostilités contre l'Algérie (...) et ne considérait pas les harkis comme de vrais Français. »

Guy Pervillé, *la tragédie des harkis, qui est responsable ?*, L'Histoire, Mai 2002.

## Document 5 :

« Combien ont péri ? On ne le sait même pas avec exactitude. Associations de harkis et de rapatriés donnent le chiffre de 100 000 victimes de massacres prémédités. L'historien Benjamin Stora avance une fourchette de 10 000 à 25 000 morts. « *De supplétifs de l'armée française pendant la guerre d'Algérie, les harkis sont devenus les sans-grade de la mémoire nationale* », explique Benoît Falaize (historien) qui parle de " *ceux dont on voudrait ne pas parler*" et pour cause : l'ex-puissance coloniale nourrit la double culpabilité d'en avoir laissé assassiner une bonne part et d'avoir accueilli les autres dans des camps, comme des citoyens de seconde zone placés littéralement sous tutelle. Pour les Algériens, les harkis restent des traîtres, des collaborateurs contre lesquels se cimente l'histoire officielle. Rien de surprenant à ce que ces figures maudites de l'histoire se trouvent absentes des programmes. Les harkis sont emblématiques de cette concurrence mémorielle : pour certains, ils ont fait le bon choix, pour beaucoup, ils sont des victimes, pour d'autres, ils demeurent des "collabos". »

## Document 6 : Revendications et manifestations de Harkis



1991, manifestation des Harkis à Paris

965551472



Années 1960-1970

DALILA  
**KERCHOUCHE**  
**MON**  
**PERE,**  
**CE HARKI**



POINTS

# ■ LES HARKIS

HISTOIRE, MÉMOIRE  
ET TRANSMISSION

Sous la direction de  
Fatima Besnaci-Lancou  
Benoit Falaize  
Gilles Manceron

LES ÉDITIONS  
DE L'ATELIER

ALICE  
ZENITER  
L'art de perdre



**PRIX GONCOURT**  
DES LYCÉENS

PRIX LITTÉRAIRE  
**Le Monde**

“ Prix  
Landerneau ”  
— COLLECTEURS —

**PRIX GONCOURT** CHOIX DE LA BELGIQUE,  
CHOIX DE LA SUISSE, CHOIX DE L'ESPAGNE

PRIX DES LIBRAIRES DE NANCY – **Le Point**

J'AI  
LU

## Groupe 3 : *L'armée française*

### **Document 1 : Pourquoi la torture en Algérie ?**

« Si la torture se développe aussi massivement, c'est aussi parce qu'il n'y a pas de volonté politique de l'arrêter. (...). On la croit efficace et l'engrenage se met en place. Donc l'armée impose ses méthodes, en accord avec le politique. (...) l'armée est soutenue et elle n'est pas sanctionnée en tant qu'institution, comme les soldats ne sont pas sanctionnés en tant qu'individus. C'est un indice de sa place : la torture n'est pas marginale, il ne s'agit pas de bavures. La torture, quoiqu'interdite, fait partie des violences disponibles pour les soldats en Algérie. Quoiqu'interdite, elle est autorisée et on ferme les yeux sur elle. Je pense qu'elle est très largement la violence qui correspond le mieux au projet politique qu'on veut mettre en œuvre en Algérie, à savoir garder l'Algérie française dans un contexte où le FLN gagne en puissance et en résonance. L'analyse qui va gouverner l'usage massif de la torture (...) consiste à penser que le FLN contraint et terrorise la population algérienne et que ce terrorisme est efficace. La pauvre armée démocratique et républicaine française ne pourrait rien face à des méthodes autoritaires, communistes, etc. La contre-terreur est le meilleur moyen d'y répondre. C'est donc une logique revendiquée de terreur, ce que beaucoup ne veulent pas voir à l'époque. C'est le seul moyen de gagner la guerre. »

Pierre-Henri Ortiz, entretien avec l'historienne Raphaëlle Branche, Nonfiction, 28 mars 2012.

- **Massu** :  
[https://www.youtube.com/watch?v=9fISJ3ZC\\_EQ](https://www.youtube.com/watch?v=9fISJ3ZC_EQ)
- **Bigeard** :  
<https://www.youtube.com/watch?v=7xR4VObG074>
- **Aussaress**:  
[https://www.youtube.com/watch?v=prQJQNDK0\\_M](https://www.youtube.com/watch?v=prQJQNDK0_M) +  
<https://www.youtube.com/watch?v=UGrO0b4xDLU>

*« Tout ce que j'ai fait était conforme à la déontologie de tous militaires dans des conditions de guerre »*

*Paul Aussaress, général des brigades, relate dans son ouvrage « Service spéciaux, Algérie 1955-1957 » les tortures qu'il exerçait en Algérie pendant la guerre. Il revendique sans remord les tortures et exécutions sommaires de « Suspects », passées sous silence. Quant aux massacres de civils dont il est responsable ou dont il fut le commanditaire il déclare:*



## Document 5 : Le rôle de l'historien dans la reconnaissance de la torture

**Nonfiction.fr** : *Dans votre thèse, vous montriez à quel point la torture relevait d'une logique de domination dans la situation coloniale. Qu'en est-il aujourd'hui de la question de la torture alors que les témoins disparaissent peu à peu ?*

**Raphaëlle Branche** : (...) Dès 2000, des témoignages publiés notamment dans le journal *Le Monde* ont mis l'accent sur la pratique de la torture à Alger en 1957. Cette réalité était déjà bien documentée pendant la guerre elle-même mais elle constitua pourtant un choc en 2000 car le premier témoignage publié était celui d'une femme qui disait, en outre, qu'elle avait été violée. Par ailleurs, le général Massu, responsable des troupes françaises à Alger en 1957, reconnaissait alors, à la fin de sa vie, que l'armée aurait pu faire autrement : une manière minimaliste de revenir sur les arguments de l'époque qui présentaient la torture comme un mal nécessaire. Dans ma thèse, je suis allée bien au-delà du moment Alger 1957 puisque j'ai montré que la mise en place d'un système répressif, centré peu à peu sur le recours à la torture, était une réalité qui avait concerné toute l'Algérie et pendant toute la guerre. La pratique de la torture n'était pas non plus réservée aux militaires de carrière. Sur ce point, il a fallu du temps pour entendre des appelés du contingent parler du sujet, admettre leurs responsabilités et leurs rôles dans ces violences. Depuis les années 2000, dans les écrits qu'ils publient, de nombreux anciens soldats relatent ces violences, qu'ils les aient pratiquées ou qu'ils en aient été témoins.

Anthony Guyon, entretien avec l'historienne Raphaëlle Branche, Nonfiction, 2 Novembre 2020

## Groupe 4 : Les Pieds Noirs

### **Document 1 : Le mémorial des rapatriés d'Algérie**

Ce samedi 5 octobre 2019 était un grand jour pour tous les pieds noirs et plus largement tous ceux qui ont dû abandonner l'Algérie, de gré ou de force, à la fin de la guerre. Depuis des années, ils se battaient pour qu'un lieu de mémoire témoignant de leur douloureuse histoire voie le jour. Dix ans après le lancement du projet et grâce à de nombreux dons privés et l'aide des collectivités locales, le Conservatoire national de la Mémoire des Français d'Afrique du Nord a été inauguré ce samedi à Aix-en-Provence.

Une inauguration empreinte d'émotion. Car dans la foule des visiteurs, ils sont encore nombreux à avoir vécu cet exode. Une blessure qui ne s'est jamais vraiment refermée. La plupart n'ont jamais revu l'Algérie, leur terre natale. Un épisode de l'Histoire de France que l'on a pendant longtemps voulu occulter. (...) Beaucoup de ces documents ont été confiés par les rapatriés eux-mêmes ou leurs familles pour que l'on n'oublie pas leur histoire, la douleur du déracinement, la violence et le mépris dont ils ont été victimes des deux côtés de la Méditerranée. Ce mémorial va aussi être l'occasion pour les descendants des pieds-noirs de se réapproprier leur histoire familiale, méconnue pour les plus jeunes.

Stéphane Hilarion, « les rapatriés d'Algérie ont enfin leur mémorial », France Info, 6 octobre 2019

+ **video**: [https://www.francetvinfo.fr/culture/patrimoine/histoire/les-rapatries-dalgerie-ont-enfin-leur-memorial-inaugure-ce-week-end-a-aix-en-provence\\_3647129.html](https://www.francetvinfo.fr/culture/patrimoine/histoire/les-rapatries-dalgerie-ont-enfin-leur-memorial-inaugure-ce-week-end-a-aix-en-provence_3647129.html)

### **Document 2 : La mémoire divisée des Pieds-Noirs**

**<https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000001899/la-memoire-divisee-des-pieds-noirs.html>**

### **Document 3 : Quel devoir de mémoire pour les Pieds-Noirs ?**

« L'exil a entraîné une resocialisation des Français du Maghreb. Il est l'élément déclencheur de la prise de conscience de leur particularisme au regard des autres Français. Cela s'énonce d'ailleurs dans les problèmes de vocabulaire : quel nom donner à cette population ? L'État français les « rapatriés » mais eux se sentent « exilés », « expatriés ». (...) L'opinion publique les conspuent, les appelle « pieds-noirs », terme au départ plutôt péjoratif, que beaucoup découvrent en France. Ce nom, ils vont ensuite se l'approprier pour se désigner, se démarquer des Français de France. Il reste le nom de ceux qui ont connu l'exode. Il est le nom de l'exil. (...) Leur identité se construit alors sur le refus du vocable « rapatriés » que l'État français leur a octroyé. Pour les pieds-noirs, la patrie, ce n'est pas la France. La patrie, c'est « la terre des pères » et donc l'Algérie.

Le sentiment unificateur de l'ensemble des pieds-noirs est ce retour impossible à la terre des pères et à la terre des morts. L'exode des pieds-noirs est une migration sans retour possible, sans racines. (...) Le travail historique que ceux-ci réclament doit venir de la communauté elle-même puisque, selon eux, seuls les « vrais » témoins sont capables de « rétablir la vérité », l'histoire officielle étant considérée comme inexacte voire mensongère. Vont alors naître des lieux de recherche comme le Centre de documentation historique sur l'Algérie, fondé à Aix-en-Provence en 1974, ou le Centre d'études pied-noir de Nice. Les ouvrages sont publiés par des maisons d'édition elles-mêmes « pieds-noirs », éditions de l'Atlantropé ou Jacques Gandini par exemple. Ils évoquent l'histoire des ancêtres, l'important étant de raconter ses racines et de prouver le travail effectué en Afrique du Nord. Éloignés à tout jamais de la terre qu'ils aiment, sans possibilité de retour, raconter leur terre, faire reconnaître leur histoire devient pour eux un enjeu fondamental. Cet enjeu, c'est l'existence même du groupe, sa cohérence aussi. (...) Les pieds-noirs font partie intégrante du système colonial mais, s'ils en ont été bénéficiaires, ils en ont aussi été les victimes. Ces hommes et ces femmes ont seulement besoin que l'on écrive, enfin, leur histoire.

V Esclangon-Morin, dans *Confluences Méditerranée*, 2005

## Document 4 : Le Mémorial des rapatriés VS la stèle en hommage aux rapatriés à Nice

1830-1962  
Passant

Souviens toi qu'il y eut une Algérie Française  
et n'oublie jamais ceux qui sont  
morts pour elle.

Aux Français d'Afrique du Nord  
et des terres lointaines qui firent  
la France d'Outre-Mer  
et la fécondèrent de  
leur sang  
la ville de Nice  
a voulu donner sous  
son ciel bleu et ses

palmiers au bord de sa mer latine l'image du pays perdu

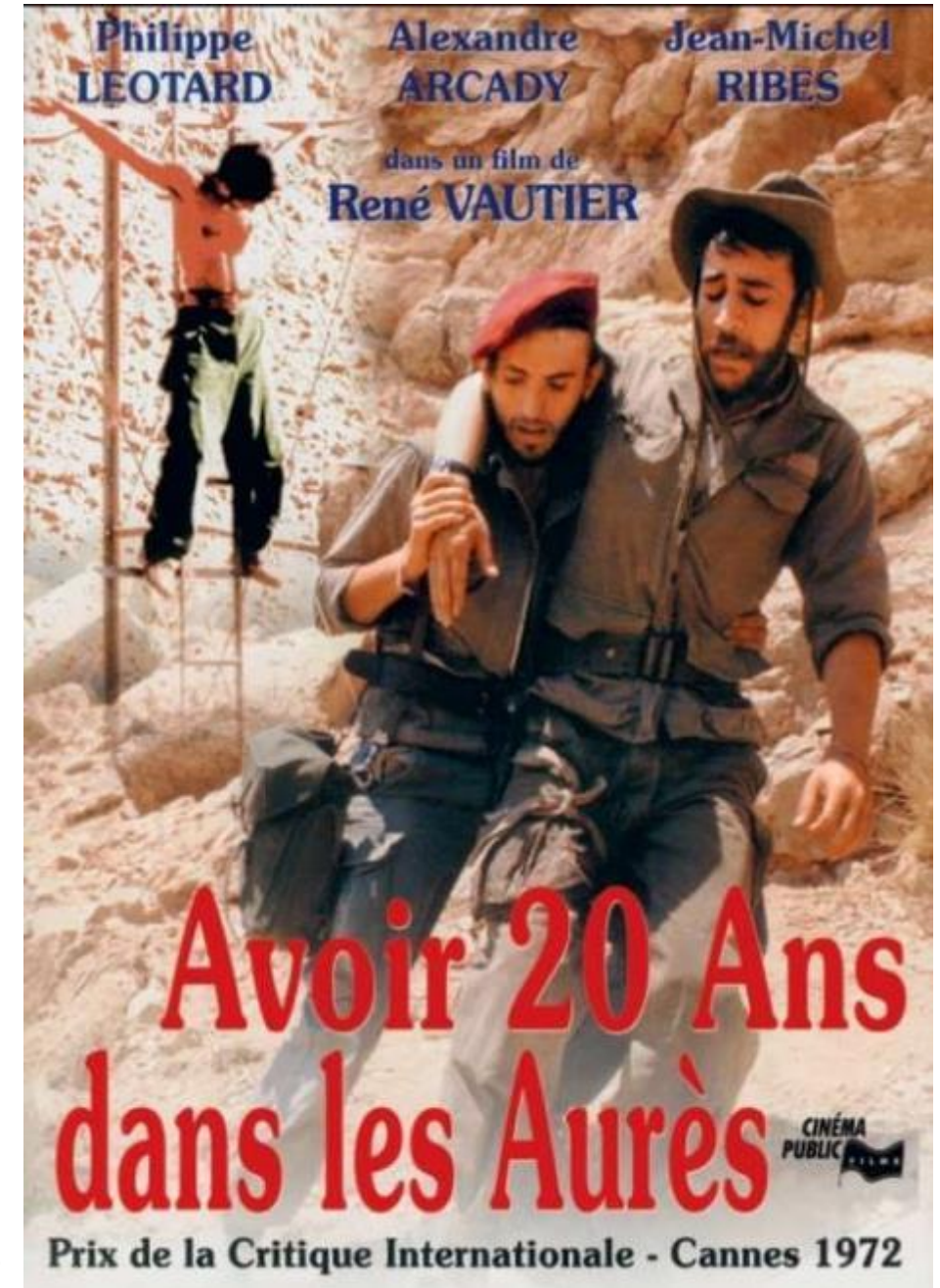


## Groupe 5 : l'État français

### **Document 1 : chronologie des lois d'Amnistie en France**

Date	Faits concernés
22 mars 1962 (amnistie)	<i>Les infractions commises dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre dirigées contre l'insurrection algérienne avant le 20 mars 1962</i>
17 juin 1966 (amnistie)	<i>Les infractions contre la sûreté de l'Etat ou commises en relation avec les événements d'Algérie</i>
31 juillet 1968 (amnistie)	<i>Infractions commises par des militaires servant en Algérie pendant la période..</i>
16 juillet 1974 (amnistie)	Toutes condamnations prononcées pendant ou après la période
29 septembre 1982 (amnistie, projet de loi)	<i>Relatif au règlement de certaines conséquences des événements d'Afrique du nord. =&gt; révision de carrière, réintégration dans la réserve des généraux putschistes.</i>

**Doc 3 p.165 : Affiche du film, avoir 20 ans dans les Aurès**



### **Document 3 : Doc 1 p.166 : loi de 1999**

« **TITRE 1<sup>er</sup>** : modification du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre [...] Art. L. 1er bis. - La République française reconnaît, dans des conditions de stricte égalité avec les combattants des conflits antérieurs, les services rendus par les personnes qui ont participé sous son autorité à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au janvier 1952 et le 2 juillet 1962.

Elle leur accorde vocation à la qualité de combattant et au bénéfice des dispositions du présent code. [...]

**Article 2** [...] Ces dispositions sont également applicables aux membres des forces supplétives françaises ayant participé à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc entre le 1<sup>er</sup> janvier 1952 et le 2 juillet 1962 [...].

**Article 3** Dans le premier alinéa de l'article L. 253 bis du même code, [...] les mots : "des opérations effectuées en Afrique du Nord" sont remplacés par les mots : "de la guerre d'Algérie ou des combats en Tunisie et au Maroc". »

### **Document 4 : Doc 5 p.167 : Le cas Maurice Audin**

« La décision est historique et pourrait être à Emmanuel Macron ce que le Vél'd'Hiv fut à Jacques Chirac. [...] Le chef de l'État a décidé de reconnaître la responsabilité de l'État français dans la mort de Maurice Audin, ce mathématicien communiste, militant de l'indépendance de l'Algérie, arrêté le 11 juin 1957 en pleine bataille d'Alger, torturé par l'armée française et disparu sans laisser de traces.

"Le président de la République [...] reconnaît, au nom de la République française, que Maurice Audin a été torturé puis exécuté ou torturé à mort par des militaires qui l'avaient arrêté à son domicile." [...] Le geste était attendu depuis soixante et un ans par la famille du mathématicien devenu l'un des symboles des exactions de l'armée française en Algérie. Le 18 juin 2014, François Hollande avait fait un premier pas en reconnaissant que Maurice Audin ne s'était pas évadé, contrairement à la version officielle, et était mort en détention. Le président socialiste n'avait pas voulu aller plus loin. Quant à Nicolas Sarkozy, il n'avait pas même répondu à la lettre que me Audin lui avait adressée à l'Élysée en 2007. »



**Photographie du mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie 1952-1962, quai Branly, Paris, inauguré le 5 décembre 2002.**

(1) Noms et prénoms des 23 000 soldats et harkis, morts pour la France en Afrique du Nord défilant en continu.

(2) Messages rappelant la période de la guerre d'Algérie et le souvenir des disparus après le cessez-le-feu.

(3) Borne interactive située au pied de la colonne qui permet aux visiteurs de voir s'afficher le nom d'un soldat.

(4) « À la mémoire des combattants morts pour la France lors de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, et à celle de tous les membres des forces supplétives, tués après le cessez-le-feu en Algérie, dont beaucoup n'ont pas été identifiés. »

## **Document 5 : La difficulté de commémorer la guerre d'Algérie**

« Cinquante ans après, la mémoire et l'écriture de l'histoire de la guerre restent des sujets très sensibles dans les rapports franco-algériens. (...) En 2004 sort un ouvrage sur la guerre d'Algérie qui porte pour sous-titre : *la fin de l'amnésie*. Une trentaine d'historiens français et algériens travaillent ensemble pour la rédaction de ce livre. (...) La sortie de la dénégarion, du silence s'amorce et, désormais, le travail de réconciliation peut commencer. Et pourtant...(...) en 2005 une « guerre des mémoires » s'installe (...). La loi du 23 février 2005 adoptée par l'Assemblée nationale en France, explique dans son article 4 les « bienfaits de la colonisation positive ». Les déclarations d'hostilité à cette loi se multiplient, provenant principalement du monde des historiens. En janvier 2006, le président de la République décide l'abrogation de l'article 4 (...). Le consensus n'arrive plus à s'établir autour de la commémoration de la fin de cette guerre. Proposée par l'Assemblée nationale le 28 février 2006, la date du 19 mars, en souvenir du cessez le feu suivant les accords d'Évian en 1962, es rejetée. Des députés refusent cette date, au motif que les affrontements se sont poursuivis (fusillade de la Rue d'Isly le 26 Mars 1962, enlèvements et assassinats d'Européens à Oran le 5 juillet et massacres de Harkis à partir de l'été 1962). (...) Alors que pour la masse des appelés, le 19 mars signifie la fin de la guerre et le retour dans leur foyer. Pour les immigrés algériens et leurs enfants, la date du 17 juillet 1961, moment du massacre des travailleurs algériens à Paris s'est imposée comme date du souvenir. »

Benjamin Stora, « Algérie-France, mémoires sous tension », *le Monde*, 18 Mars 2012

	Nom donné à cette guerre	La vision de la guerre	Quelle mémoire ?	Travail de l'historien
L'Algérie				
Les Harkis				
L'armée française				
Les Pieds Noirs				
L'État français				